



Sommaire

L'apprentissage : un potentiel mésestimé	1
Le compagnonnage aujourd'hui	4
De la légende à l'innovation	8
Paroles de jeunes Compagnons	14



la lettre de L'Observatoire

n°20 - décembre 2005

“L'actualité juridique, économique et sociale des travailleurs indépendants et des petites entreprises leur ressemble : elle bouge tout le temps. Cette lettre en est un bon résumé”

0 LE COMPAGNONNAGE : UNE VOIE D'AVENIR

Stéphane Rapelli, Chargé d'études

La transmission du savoir peut emprunter de nombreuses voies. Leur originalité repose sur divers aspects méthodologiques nécessairement induits par leur finalité et, surtout, par la nature des connaissances à transmettre. La question de la prééminence d'une modalité de transmission émerge tout naturellement, mais elle est assujettie à l'élaboration de critères de comparaison robustes. Une fois cette exigence satisfaite, certains tendent à concéder une certaine primauté aux processus d'éducation, privilégiant la pratique à l'initiation théorique. Dans son analyse comparée de deux régimes de formation, Louis Cador souligne ainsi les mérites de l'apprentissage comparativement à la formation estudiantine.

Ce débat prend toute son étendue avec la récente prise de conscience d'un cruel manque de main-d'œuvre opérationnelle dans les entreprises. Parallèlement, les efforts développés par les autorités publiques en vue de redonner ses lettres de noblesse à la formation initiale par l'apprentissage, révèlent la nécessaire reconsidération de l'acuité de notre système de formation. Pourtant, la valeur d'une pédagogie fondée sur le tour de main fut, au moins jusqu'au XVIII^e siècle, largement plébiscitée. Une institution a su préserver cette approche de l'enseignement : le Compagnonnage. L'excellence dont les Compagnons font preuve dans leurs domaines tend à donner à ce système de formation la puissance du modèle. Néanmoins, il reste à déterminer si les valeurs qu'il véhicule sont encore porteuses de sens dans un monde privilégiant l'immédiateté du résultat.

Cyrille Piatecki
Directeur de l'Observatoire Alptis

I- L'APPRENTISSAGE : UN POTENTIEL MÉSESTIMÉ

Selon l'INSEE, 35,8 % des créateurs d'entreprise en 2002 étaient titulaires d'un CAP, d'un BEP ou d'un baccalauréat professionnel. D'autre part, les PME et TPE ont un rôle prédominant dans la formation des apprentis. En effet, environ 47 % d'entre eux sont actuellement formés par des entreprises de moins de 5 salariés, ce qui représente quelque 170 000 jeunes chaque année.

1 Un mode d'enseignement séduisant

L'apprentissage, enseignement fondé sur une formation professionnelle initiale en alternance sous statut de salarié, semble porteur de nombreuses vertus. Il permet, tout d'abord, à des jeunes de 16 à 25 ans de bénéficier d'une insertion immédiate en entreprise, tout en bénéficiant d'un enseignement général et technique au sein d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA). Cette alternance entre activité salariée et enseignement vise à former des personnes

directement employables à l'issue de leur diplôme¹, sans surcoût de formation pour l'entreprise par rapport à de jeunes diplômés de l'enseignement général. De plus, tout au long de son parcours, l'apprenti est soumis à la tutelle d'un maître d'apprentissage (le chef de l'entreprise formatrice ou l'un de ses salariés) garant du bon déroulement de la formation pratique et de sa cohérence avec l'enseignement dispensé au CFA. Dès lors, cette organisation peut être perçue comme un levier d'action face à la pénurie de qualifications dans certains métiers.

2 Un attrait financier certain

Du côté des entreprises artisanales, commerciales ou industrielles, les attraits du contrat d'apprentissage sont essentiellement financiers. La nature des différents avantages concédés aux entreprises a été revisitée très récemment par le législateur en vue de la redynamisation de ce mode de formation. Ainsi, la conclusion d'un tel contrat ouvre droit à **des exonérations de cotisations sociales** portant sur l'ensemble **des cotisations patronales et salariales** pour une entreprise de moins de 11 salariés (à l'exclusion des apprentis). Dans le cas d'une entreprise de plus de 11 salariés, ces **exonérations portent sur les cotisations versées au titre des assurances sociales, des prestations familiales, des accidents du travail** et sur la part salariale des cotisations chômage et des retraites complémentaires. Une autre incitation financière puissante réside, depuis le 1^{er} janvier 2005, dans l'octroi d'une **indemnité compensatrice forfaitaire** versée par la Région pour chaque année de cycle de formation. Enfin, un **crédit d'impôt** s'élevant à 1 600 € par apprenti (2 200 € pour un apprenti reconnu travailleur handicapé) est consenti. Celui-ci est plafonné au montant des dépenses de personnel liées aux apprentis et reste minoré des subventions publiques reçues dans le cadre de la promotion de l'apprentissage. Toutefois, les motivations pécuniaires ne sont pas nécessairement les seules à retenir. La recherche du maintien d'un certain savoir-faire au sein de l'unité de production ou l'instauration d'une réelle culture d'entreprise peuvent constituer de solides motivations pour l'entrepreneur.

Enfin, l'apprentissage garantit une réelle insertion sociale, puisque le jeune signe un contrat d'apprentissage à valeur de contrat de travail et perçoit une rémunération calculée en pourcentage du SMIC et évoluant en fonction de son âge et de son ancienneté d'apprenti.

Ce type de formation semble très attrayant pour les jeunes voulant concilier une insertion professionnelle rapide et l'obtention d'un diplôme. Il est donc naturel d'assimiler ce type de formation à un puissant outil de lutte contre le chômage des jeunes.

L'apprentissage jouit finalement d'atouts séduisants que les études semblent valider. Simonnet & Ulrich (2000) mettent en lumière l'efficacité de cette formation, tout au moins comparativement aux autres types de formation professionnalisante. En effet, leurs études économétriques tendent à prouver la bonne insertion professionnelle des apprentis. Ils bénéficient d'une probabilité empirique d'embauche plus élevée que ceux qui ont obtenu des diplômes équivalents sans passer par l'apprentissage.

MODERNISATION DE L'APPRENTISSAGE

Par le biais de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 (Journal Officiel du 19 janvier 2005), le gouvernement tente de moderniser l'apprentissage. De plus, il s'est fixé un objectif de 500 000 apprentis en 2009. Deux mesures essentielles ont été adoptées. La création du Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA) vise, entre autres, à promouvoir le développement des CFA (dont le budget s'accroît de 13 %). Un crédit d'impôt annuel de 1000 € par apprenti est instauré au bénéfice des employeurs d'apprentis. Des mesures annexes, telles que la création d'une carte d'apprenti à caractère national, l'assouplissement du contrat d'apprentissage ou l'optimisation du contrôle de la collecte de la taxe d'apprentissage viennent compléter ce plan de développement.

3 Mais des réalisations globalement décevantes

Pourtant, cette image favorable de l'apprentissage doit être nuancée par les faits. La filière de l'enseignement professionnel pâtit encore d'une fâcheuse réputation. Comme le montre une étude qualitative commandée par le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie², l'apprentissage, tout comme le passage par le Lycée Professionnel, est trop souvent synonyme d'échec scolaire. Depuis 2000, les effectifs stagnent autour de 360 000 apprentis. De plus, cette formation est, certes, assimilée à un vecteur d'insertion professionnelle et sociale, mais à destination d'une population difficile, en marge de la société. Pire encore, elle apparaît comme un enseignement inadapté, car orienté vers un seul métier manuel, alors même que la polyvalence est une caractéristique fortement recherchée par les entreprises.

Depuis la parution du Livre blanc sur l'apprentissage (Dutreuil-2003), un effort important est déployé par l'autorité publique pour "renouveler l'image de l'apprentissage et améliorer l'orientation des jeunes vers ces filières", tout en revalorisant la condition même de l'apprenti. Le législateur s'est attelé à la tâche dès 2004, par le biais de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie. Mais l'arsenal législatif n'a trouvé sa pleine expression qu'en janvier 2005 avec la loi de programmation pour la cohésion sociale. Cet effort a d'ailleurs été relayé auprès du grand public par le biais d'une série de films publicitaires, apparus sur les écrans au début de l'année, louant les vertus de l'apprentissage. Néanmoins, cette réforme ne rencontre qu'un faible écho chez les principaux partenaires concernés :

1. L'apprentissage est sanctionné par des diplômes homologués par l'Education nationale, tels que le CAP, le BEP, le baccalauréat professionnel...

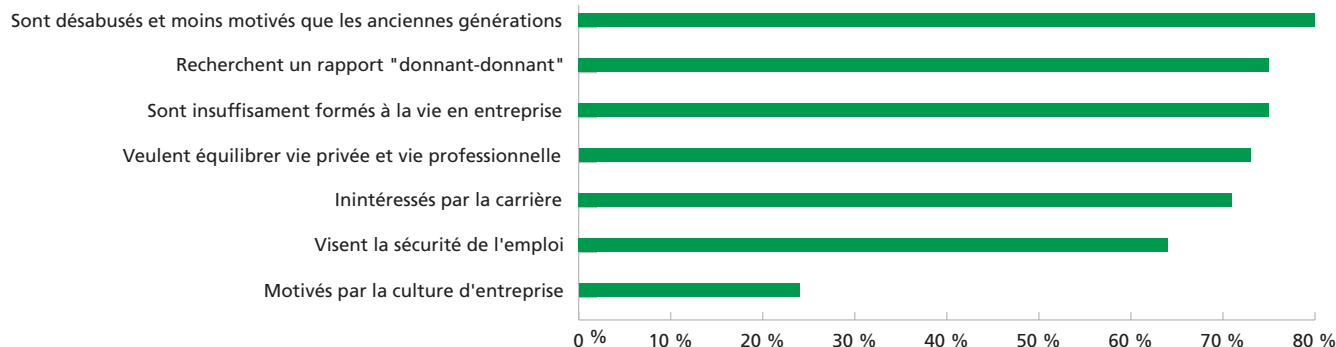
2. Les résultats condensés de cette étude sont disponibles sur le site www.pme.gouv.fr/actualites/dossierpress/dp25022004/syntheseetude.htm#

les dirigeants de TPE. À ce niveau, le baromètre de conjoncture des TPE (Fiducial-2005) est riche d'enseignements. Ces dirigeants

les considèrent comme professionnels, il ressort clairement que l'attitude des jeunes face à l'emploi est très négative (figure 1).

Figure 1
Les jeunes face à l'emploi vus par les responsables de PME

Source : Fiducial (2005)



restent circonspects face à l'efficacité des outils de revalorisation de la filière. Plus de la moitié d'entre eux juge l'ensemble du dispositif insuffisant. Mais, il semble que les mesures économiques et contractuelles ne soient pas à l'origine de ce manque d'engouement marqué. C'est avant tout leur opinion des jeunes qui constitue un frein substantiel au recours à l'apprentissage. Bien que 75 % des responsables de TPE

Plus que les lacunes de leur formation, qui sont dénoncées par 75 % des dirigeants, c'est l'absence de motivation face au travail qui reçoit 80 % des suffrages. Ce phénomène peut expliquer que, suivant la même étude, seuls 54 % des TPE interrogées aient proposé un CDI à un apprenti au terme de son contrat d'apprentissage. Pour 26 % de ces dernières, le manque de motivation et d'adaptation du jeune était en cause.

4 Des méthodes en question

Est-ce à dire que l'apprentissage se limite à un pis-aller scolaire ou à un simple outil d'ajustement de la masse salariale pour les TPE ? Cette sentence ne peut être définitive. Il faut noter que du point de vue scolaire les résultats ne sont pas si décourageants, comme tend à le prouver les taux de réussite aux examens figurant dans le tableau ci-dessous.

Taux de réussite des apprentis (2003)

Source : Education nationale

CAP	74,20 %
BEP	73,50 %
Baccalauréat Professionnel	75,90 %
BTS	61,70 %

Toutefois, la question de l'adéquation de ces diplômes avec les besoins réels des entreprises reste posée. Néanmoins, toutes les filières de l'apprentissage ne sont pas logées à la même enseigne et, dans certains cas, ce type de formation peut conduire à l'excellence. Ainsi, sur les 360 000 apprentis formés au sein de toutes les entreprises françaises, plus de 7 000 choisissent un parcours atypique : celui du Compagnonnage. Cette voie reste certes

marginale, puisqu'elle est choisie par un peu moins de 2 % des effectifs totaux, mais elle est celle d'une élite de l'apprentissage.

Ainsi, les CFA sous tutelle compagnonnique bénéficient de taux de réussite aux examens enviables. La Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment exhibe un taux de 96 % de réussite au CAP et au baccalauréat professionnel depuis 1995, et le nombre d'entreprises cherchant à accueillir des apprentis-compagnons augmenterait d'environ 10 % par an selon les Compagnons du Devoir.

Autre marque de qualité : les lauréats des Olympiades des métiers³ sont régulièrement issus de cette filière.

Enfin, si l'insertion professionnelle est souvent problématique pour les apprentis traditionnels, il faut souligner qu'au terme de leur formation, plus de 95 % des apprentis-Compagnons resteront dans le métier qu'ils ont appris.

Il est surprenant de constater un contraste aussi marqué au sein de formations débouchant sur des niveaux de diplôme équivalents. La réputation de l'apprentissage et les réticences que lui opposent les entreprises semblent s'effacer dans le cas du Compagnonnage. Ce dernier démontre que l'apprentissage peut être porteur d'un enseignement de qualité, reconnu et plébiscité par les professionnels. Dès lors, il peut être judicieux de se pencher plus en avant sur les éléments qui font du Compagnonnage un monde d'exception.

3. Concours international qui récompense les jeunes concurrents en fonction de leurs compétences professionnelles et de leur savoir-faire.

II- LE COMPAGNONNAGE AUJOURD'HUI

L'image du Compagnon arpentant les routes en s'appuyant sur sa canne de jonc, rubans et couleurs au vent, a fait long feu. Aujourd'hui, le Compagnonnage devient une institution de formation tournée vers l'excellence.

Les coutumes et la majeure partie des rites ancestraux continuent d'être respectées, mais elles s'inscrivent dans une évolution alliant traditions et nouvelles technologies. Alors que se posent cruellement les questions du vieillissement des effectifs dans les PME et de la disponibilité d'une main-d'œuvre compétente, le Compagnonnage semble en mesure de proposer des réponses pertinentes. L'Observatoire Alptis brosse le portrait de cette institution singulière.

1 Découverte du Compagnonnage

→ Les fondements

Littéralement, le Compagnonnage se définit comme une association d'artisans et d'ouvriers offrant un enseignement et une assistance. Si cette approche a le mérite de mettre en valeur l'aspect organisationnel inhérent aux nécessités de l'enseignement, elle occulte ses visées sous-jacentes. L'objectif du Compagnonnage réside naturellement dans la formation de Compagnons. Mais ce processus pédagogique

Le Compagnonnage

se définit comme une association

d'artisans et d'ouvriers offrant

un enseignement et une assistance

découle d'une philosophie de l'enseignement technique atypique issue d'une tradition multiséculaire. Comme le rappellent les Compagnons du Tour de France, trois piliers sont au fondement de cette

démarche. Pour devenir Compagnon, il faut avant tout être **un professionnel**. Bien qu'il s'adresse à de jeunes gens (généralement de 18 à 25 ans), le Compagnonnage vise le perfectionnement, si ce n'est la maîtrise, d'un métier qu'il faut donc préalablement pratiquer. Cette pratique est directement liée au second pilier du Compagnonnage : **la solidarité fraternelle**. En effet, le Compagnon est instruit par ses pairs. Il doit s'investir dans le perfectionnement de son métier et, dès qu'il est en mesure de le faire, il se doit de transmettre son savoir. Cette **transmission horizontale** trouve une place toute naturelle sur le Tour de France qui constitue le dernier pilier de ce système pédagogique.

Pour être reçu Compagnon, il faut avoir voyagé.

L'engagement dans le Tour extrait le jeune de la cellule familiale, le contraint à une adaptation permanente à différents types d'entreprises, de chantiers et de tour de main. Ce voyage est aussi l'occasion de découvrir de nouvelles mentalités et de se prendre en charge. Finalement, au fil des étapes, le jeune apprendra beaucoup de son métier, mais il bénéficiera aussi d'une ouverture intellectuelle que peu d'autres formations professionnelles sont aptes à offrir. Cette particularité se trouve renforcée par les possibilités d'expatriation temporaire qu'offre le Tour. Loin de se limiter aux frontières nationales, le Compagnonnage peut conduire un jeune à élargir son périple vers d'autres pays. Cette alternative tend à se développer considérablement avec la collaboration des groupements compagnonniques nationaux

et européens et la réalisation de chantiers internationaux.

Le Compagnonnage est donc une méthode d'enseignement complet. Au sein d'une organisation solidaire, il favorise l'accomplissement professionnel, mais aussi intellectuel et social. Par-delà l'apprentissage purement technique, les échanges et les découvertes permanentes qui s'ouvrent aux jeunes conduisent à leur inculquer une réelle conscience du métier manuel. Dès lors, ce dernier n'est plus une obligation ou une simple source de revenus, mais il devient une mission, un idéal de vie. Néanmoins, le Compagnonnage comprend sa part d'épreuves et l'accession au statut de Compagnon nécessite un réel engagement personnel.

→ Le parcours au sein du Compagnonnage

Bien que les Compagnons s'en défendent, le Compagnonnage reste une formation très exigeante. Il est vrai que son accès est relativement plus aisé qu'au début du XX^e siècle, lorsque les rituels compagnonniques étaient encore très présents et que les jeunes partaient sur le Tour de France dès l'âge de 11 ou 12 ans. Néanmoins, les jeunes voulant se lancer dans le Compagnonnage doivent faire preuve d'une **ferme motivation**. Cette dernière qualité est, au demeurant, la clef qui va leur ouvrir les portes du Compagnonnage.

À condition de **détenir un diplôme professionnel** (CAP ou BEP) dans l'un des métiers reconnus par l'association compagnonnique à laquelle il s'adresse, le candidat subit quelques entretiens visant à **juger de sa volonté et de ses acquis**. Si ces deux éléments sont jugés satisfaisants, le jeune est orienté vers une des cayennes du Tour. À ce stade, il détient un statut de stagiaire, mais il n'est pas encore un membre à proprement parler du Compagnonnage. Toutefois, il bénéficie des cours du soir dispensés par ses aînés - les Compagnons reçus - et effectue des stages rémunérés en entreprise. Cette période probatoire court généralement sur deux années, durant lesquelles le jeune doit faire preuve de sociabilisation envers les occupants des différentes cayennes qu'il fréquente, d'un intérêt aigu pour son métier et de rigueur dans les relations qu'il entretient avec les entreprises qui l'accueillent. Il s'agit là d'une épreuve réelle, car selon les Compagnons du Devoir, seuls 42 % des stagiaires confirment leur volonté de poursuivre dans l'expérience du Compagnonnage.

Au terme de cette phase d'essai, le jeune concrétise son souhait en réalisant un travail d'adoption. Cette maquette,

réalisée sur son temps libre, vise à prouver aux Compagnons qu'il possède les capacités techniques requises pour intégrer le Compagnonnage. Toutefois, le stagiaire est jugé sur l'ensemble de sa conduite. Comme le rappelle les Compagnons du Devoir, il faut aimer son métier, vouloir toujours apprendre, savoir s'ouvrir aux autres et respecter les règles qu'impose le Compagnonnage. Si le stagiaire est reçu, il prend alors le statut d'Aspirant ou d'Itinérant selon les groupements compagnonniques. Cette étape porte le nom d'Adoption, car, pour le jeune, elle marque son entrée de plain-pied au sein du Compagnonnage. Il reçoit symboliquement une canne, un passeport compagnonnique - le carré ou l'affaire - sur lequel seront apposés les cachets des différentes cayennes qu'il rencontrera sur sa route et une écharpe - les couleurs - qui sera frappée de symboles tout au long de sa progression. **Il débute alors son Tour de France.**

**Seuls 42 %
des stagiaires
sont déterminés
à poursuivre dans
l'expérience du
Compagnonnage**

Au terme de son Tour, l'Aspirant postule au titre de Compagnon. L'épreuve, qui porte le nom de réception, est fondée sur la présentation d'un Chef-d'œuvre. Cette maquette, réalisée en dehors des heures de travail et des cours, doit concentrer un maximum de difficultés techniques exprimant le niveau de maîtrise détenu par l'Aspirant. Les Anciens, qui président au jury, prennent aussi en compte les qualités humaines du candidat et le dévouement dont il fait preuve à l'égard du Compagnonnage, car comme le veut la tradition compagnonnique : "n'est pas, ne sera jamais Compagnon celui qui n'a pas les qualités humaines requises par ses pairs". L'Aspirant devient alors Compagnon reçu.

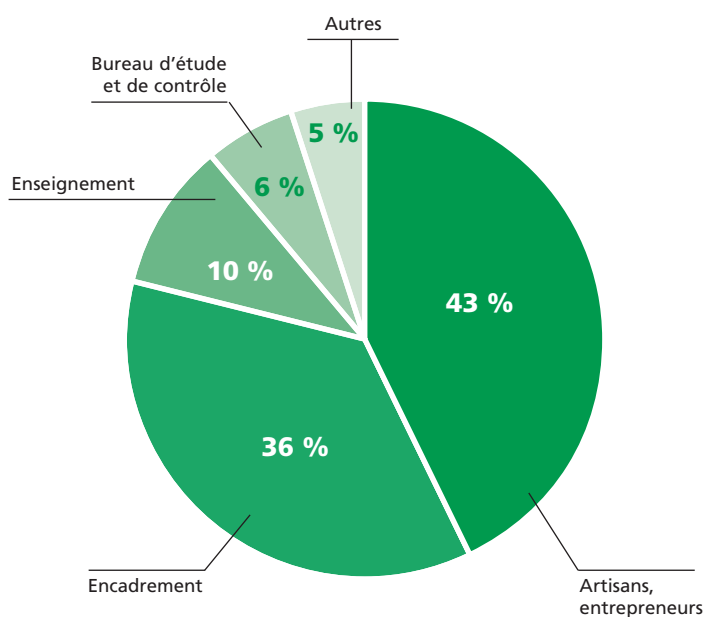
Dès lors, il doit retransmettre son savoir à de jeunes aspirants pendant un ou deux ans, participer à l'animation des cayennes et continuer à se former au sein de l'entreprise. Cette formalité effectuée, le Compagnon reçu peut alors se sédentariser, c'est-à-dire se tourner vers le salariat ou opter pour l'enseignement. Bien souvent, il choisira de s'orienter vers la création d'activité (figure 2). Il peut aussi continuer son Tour de France à la recherche d'une plus grande maîtrise. Dans ce cas, il va aussi prendre une part plus active dans l'encadrement des jeunes et accepter des responsabilités au sein de son groupement. En fonction de sa contribution, il pourra finalement être déclaré Compagnon fini et s'investir pleinement au développement du Compagnonnage.

Il faut souligner que le titre de Compagnon reste une reconnaissance interne aux groupements compagnonniques. Il n'a pas valeur de diplôme officiel, mais il atteste d'un savoir-faire incomparable et d'une longue expérience professionnelle. De Castéra (2003) résume assez finement la portée de ce titre : "entre la réception d'un Compagnon et l'obtention d'un diplôme, il y a cette différence essentielle que le diplôme est seulement la sanction d'un savoir acquis, alors que la réception du Compagnon est aussi la consécration d'une volonté de perfectionnement". C'est bien cette recherche perpétuelle, cette soif de découverte et de maîtrise, qui fait toute la valeur d'un Compagnon. Néanmoins, les groupements compagnonniques actuels ont cherché à transposer les valeurs du Compagnonnage à l'enseignement technologique par le développement de sections de formation accréditées par l'État.

Figure 2

Le devenir des Compagnons

Source : Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment



Ce voyage va occuper entre 4 et 7 ans de la vie de l'Aspirant. Il va changer de ville une ou deux fois par an. À chaque arrivée, il est pris en charge par la Mère qui contrôle la vie sociale de la cayenne et fait parfois office d'éducatrice. L'Aspirant est, en effet, coupé de son environnement familial, épreuve qui peut être plus ou moins bien vécue. Le rôleur est une autre figure importante de l'encadrement des cayennes. C'est lui qui veille à la répartition du travail à l'extérieur. Avec un système assez proche de celui de l'intérim, il va placer l'Aspirant en entreprise dès son arrivée. Les journées de ce dernier sont alors partagées entre la vie en entreprise, les cours du soir et la participation à la vie de la cayenne.

L'APPRENTISSAGE ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Suivant les secteurs d'activité, la répartition des apprentis est très hétérogène. Ainsi, l'artisanat alimentaire ne concentre que 9,9 % des apprentis et l'industrie 12,7 %. Les secteurs de la construction et du commerce font appel à la majeure partie des effectifs puisqu'ils accueillent respectivement 21 % et 26,7 %.

Mais c'est dans le tertiaire que l'on trouve la plus grande concentration avec 27,2 % des apprentis.

2 Le paysage compagnonnique moderne

Actuellement, trois groupements composent le paysage compagnonnique français. En tant qu'organismes à vocation culturelle et socio-éducative, ils possèdent le statut d'association loi 1901. Bien que ces associations poursuivent des objectifs similaires, elles revendiquent des coutumes différentes. De même, si chacune d'elles s'est développée autour de l'Art royal, c'est-à-dire l'art de la construction (tailleur de pierre, charpentier, forgeron), les métiers admis varient d'un groupement à l'autre. Enfin, les champs d'action envisagés se distinguent fortement, mais le Compagnonnage s'ouvre maintenant aux entreprises en proposant, en plus d'une main-d'œuvre de qualité, un éventail de formations accessibles aux professionnels.

L'Union Compagnonnique des Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis

est la plus ancienne des trois associations actuelles. Elle fut créée en 1889 consécutivement à un mouvement d'unification des différents rites et associations apparu dans la première moitié du XIX^e siècle. Elle accueille tous les métiers dont l'objet est de transformer la matière. Les métiers du bâtiment côtoient des métiers d'art et de précision tels que la joaillerie, la bijouterie ou l'horlogerie, mais aussi des métiers de bouche. De nombreux cuisiniers sacrés meilleurs ouvriers de France - comme Joël Robuchon - sont d'ailleurs des Compagnons des Devoirs Unis. Cette association possède une aura internationale, puisqu'elle est implantée en Belgique, au Luxembourg et en Suisse. De plus, l'Union adhère, avec la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment, à la Confédération Européenne des Compagnonnages qui est issue du rapprochement d'une dizaine d'associations compagnonniques réparties dans toute l'Europe. Toutefois, les Compagnons des Devoirs Unis restent très attachés à la vocation première du Compagnonnage et ne proposent pas, à l'inverse des deux autres associations, de formations professionnalisantes reconnues par l'Education nationale. Il faut noter que l'accès des jeunes filles au Tour de France des Devoirs Unis n'est pas encore admis, bien que des discussions soient en cours.

Le second groupement compagnonnique, **l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France**, est née en 1942. Cette association, reconnue d'utilité publique, reste la plus importante, puisque 2/3 des Compagnons sédentaires français seraient issus de son Compagnonnage. Elle reconnaît 25 métiers dont deux de bouche (boulangerie et pâtisserie). En plus du Compagnonnage traditionnel, les Compagnons du Devoir se sont ouverts à la formation initiale par le biais de l'apprentissage. Ils gèrent 22 CFA (Centre de Formation d'Apprentis) qui privilégient un principe d'alternance longue : les apprentis alternent au minimum 6 semaines consécutives de travail en entreprise avec 2 semaines d'enseignement dans les CFA. L'enseignement professionnel est dispensé par des Compagnons du Devoir reçus et les matières générales par des professeurs de l'Education nationale.

Bien que les CFA soient intégrés dans des cayennes, les apprentis ne sont pas affiliés au Compagnonnage. Après l'obtention de leur diplôme (CAP ou BEP), ils peuvent choisir une autre route que celle des Compagnons. Toutefois, cette voie est fortement recommandée, puisque le Compagnonnage permet aux Aspirants de préparer d'autres diplômes professionnels tels que le brevet professionnel, le brevet de maîtrise, le baccalauréat professionnel ou le brevet de technicien supérieur. Mais il faut souligner que la finalité du Compagnonnage n'est pas l'obtention d'un diplôme d'État. Les Compagnons du Devoir proposent aussi des formations continues destinées aux salariés d'entreprise et aux professionnels en activité. Cette alternative permet de bénéficier d'une formation de qualité dispensée par des Compagnons aussi bien dans le domaine technique qu'organisationnel.

La Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment est la plus jeune des associations compagnonniques.

Elle a été créée en 1952 et reste très attachée aux anciennes traditions. Cette fédération regroupe cinq sociétés légalement autonomes :

- la Société des Compagnons Charpentiers des Devoirs du Tour de France ;
- la Société des Compagnons Passants Bons Drilles, Couvreurs, Zingueurs, Plombiers et Plâtriers du Tour de France ;
- la Société des Compagnons Maçons Tailleurs de Pierre des Devoirs du Tour de France ;
- la Société des Compagnons et Affiliés Menuisiers et Serruriers du Devoir de Liberté ;
- la Société des Compagnons Peintres-Vitriers du devoir du Tour de France.

Fidèle aux anciens Devoirs, la Fédération ne reconnaît que 13 métiers exclusivement issus du domaine du bâtiment. En plus du Compagnonnage traditionnel, les Compagnons du Tour de France offrent des formations initiales en apprentissage dans 7 CFA sur des modalités similaires à celles de l'Union compagnonnique, ainsi que des formations continues. Ils se sont largement ouverts au système éducatif, puisqu'ils proposent toute une gamme de diplômes en alternance comprise entre le CAP et le baccalauréat professionnel dans 27 centres de formation. Il faut noter que la Fédération s'est dotée en 1993 de l'Institut Européen de Formation des Compagnons du Tour de France qui est un lycée professionnel orienté sur les métiers du bois et du bâtiment. D'autre part, elle porte une attention toute particulière à l'actualisation des enseignements aux contraintes de l'entreprise. L'informatique, avec la Création Assistée par Ordinateur, le métré informatisé ou l'infographie font parties de leur domaine de compétence. Leur formation s'étend même au management et à la création d'entreprise.

Finalement, le Compagnonnage moderne est résolument tourné vers l'avenir. Son insertion dans le système éducatif

montre qu'il est possible d'associer enseignement professionnel et excellence. Des évolutions sont encore envisageables, car les jeunes filles ne sont que très difficilement admises au sein du Compagnonnage, bien qu'elles puissent bénéficier des formations initiales et continues proposées par les Compagnons. Ainsi, les Compagnons du Devoir sont les seuls à les admettre dans leurs rangs (depuis 2004), bien que leur effectif reste infime. La qualité de ses formations, la réussite professionnelle de ceux qui le fréquentent

et l'audience dont ceux-ci bénéficient auprès des entreprises - les apprentis issus d'un CFA compagnonnique sont rémunérés à 50 % du SMIC dès la première année, alors que la base légale est de 25 % pour les moins de 18 ans - sont révélateurs de la réussite des méthodes déployées. Depuis la construction des premières cathédrales, les Compagnons défendent un principe d'épanouissement du professionnel par son métier. Cette formule est peut-être une condition nécessaire à un mode d'apprentissage optimal.

■ Tableau de bord du Compagnonnage ■

■ Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France

- 3 types de formation : initiale, de perfectionnement et continue ;
- 11 CFA ;
- 36 diplômes proposés dans 25 métiers ;
- 5 700 jeunes en formation ;
- une implantation européenne avec une cayenne à Bruxelles.

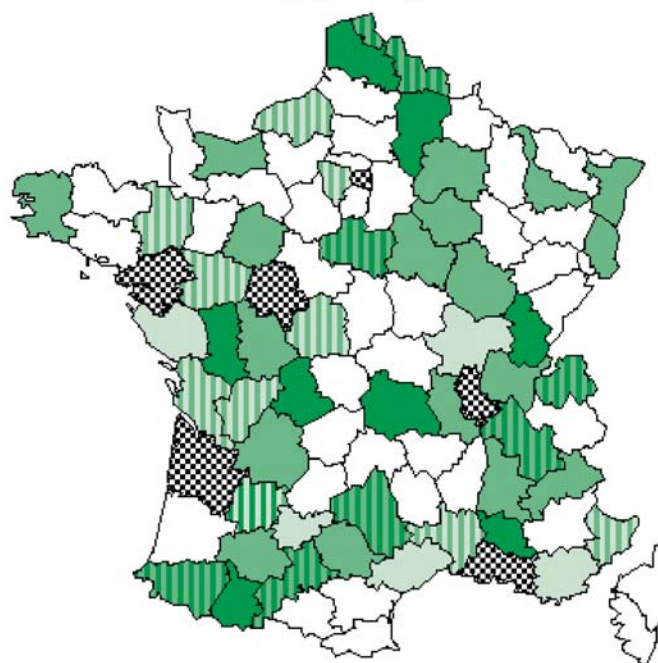
■ Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment

- 3 types de formation : initiale, de perfectionnement et continue ;
- 7 CFA ;
- 13 métiers répartis au sein de 5 associations ;
- environ 400 jeunes en apprentissage ;
- une ouverture européenne avec un Institut européen de formation.

■ Union Compagnonnique des Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis

- dispense essentiellement des cours de perfectionnement ;
- environ 400 jeunes de 18 à 30 ans en formation ;
- 90 métiers reconnus ;
- présente en Belgique, au Luxembourg et en Suisse.

■ Implantation départementale des Sociétés de compagnonnage



- Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment
- Association Ouvrière des Compagnons du Devoir
- Union Compagnonnique des Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis
- Implantation des 3 sociétés

PETIT THÉSAURUS DU COMPAGNONNAGE

■ Aspirant ou affilié

apprenti ou stagiaire adopté au sein du compagnonnage et qui doit réaliser un chef d'œuvre de réception pour être reçu Compagnon.

■ Adoption

cérémonie marquant le passage d'un apprenti ou d'un stagiaire au degré d'Aspirant.

■ Carré

document compagnonnique d'identification reçu au moment de l'adoption. Le carré porte le cachet des cayennes fréquentées au cours du Tour de France.

■ Cayenne ou chambre

lieu de réunion des corporations de Compagnons. Par extension, la cayenne peut désigner le lieu d'hébergement des Aspirants durant leur Tour de France. C'est aussi dans les cayennes que sont dispensés les cours du soir.

■ Chef d'œuvre ou maquette de réception

ouvrage réalisé après le Tour de France en vue d'être reçu Compagnon.

■ Compagnon itinérant

Compagnon en activité sur le Tour de France. Il se distingue du Compagnon sédentaire qui s'est retiré du Tour.

■ Couleur

bande de velours se portant en écharpe remise à l'Aspirant au moment de son adoption. Les couleurs sont différentes suivant les métiers et les sociétés compagnonniques. Elles sont frappées de différents symboles représentant les étapes de l'enseignement compagnonnique.

■ Devoir

ensemble de règlements, coutumes, légendes, symboles et rites que tout bon Compagnon se doit de connaître. Ce terme est utilisé pour désigner de manière générique le Compagnonnage.

■ Maquette d'adoption

maquette présentée par l'apprenti pour être adopté aspirant.

■ Maison des Compagnons

lieu d'hébergement des Compagnons lors de leur Tour de France. Elle porte le nom de siège chez les Compagnons du Tour de France et de prévôté chez les Compagnons du Devoir.

■ Joint

anneau d'or que les Compagnons portaient traditionnellement à l'oreille.

■ Mère

désigne la femme qui tient une maison de Compagnons. Par extension, le terme désigne aussi la maison elle-même.

■ Réception

cérémonie rituelle secrète destinée à accorder le titre de Compagnon.

■ Résident

jeune en apprentissage ou en perfectionnement et qui loge dans une cayenne.

III- DE LA LÉGENDE À L'INNOVATION

Le compagnonnage est un univers de mystères et de légendes. Il est souvent assimilé à une antique corporation laborieuse, issue d'une tradition ouvrière fabuleuse, n'acceptant en ses rangs que quelques rares initiés. Le compagnon apparaît alors comme une figure mythique, un héros de l'artisanat, gardien des anciens tours de main, dont la dextérité impressionne. Les secrets et les coutumes ésotériques jalousement défendus au sein du Compagnonnage participent, plus encore que son origine légendaire, à cette image.

Pourtant, pendant plusieurs siècles, le Compagnonnage fut la cible d'une répression plus ou moins virulente. Mais ses membres ont su développer des innovations dépassant le simple cadre de la technologie. Celles-ci ont su traverser l'histoire sans s'opposer à une certaine évolution. Cette délicate alliance entre traditions et nouveauté a donné à l'Europe des générations de travailleurs exceptionnels à l'origine des réalisations les plus prestigieuses.

1 À l'origine du Compagnonnage

Il est vrai que le merveilleux est une partie intégrante du Compagnonnage. La coutume compagnonnique plonge ses racines dans une histoire légendaire immémoriale aux connotations liturgiques. Il serait apparu lors de l'édification du Temple de Salomon à Jérusalem, bien que, comme le remarque De Castéra (2003), des corporations ouvrières aient existé dès la plus haute Antiquité. La tradition orale compagnonnique, qui reprend sur ce point l'Ancien Testament, rapporte que ce fabuleux chantier aurait mobilisé plus de 30 000 ouvriers, 70 000 manœuvres, 200 000 porteurs et quelques 3 300 contremaîtres. La gestion du chantier incombait au maître d'œuvre Adon Hiram, architecte de Salomon, auquel la légende adjoint le tailleur de pierre Maître Jacques et le charpentier Soubise.

C'est la conduite du chantier imaginée par ces trois hommes qui serait à la source du corporatisme compagnonnique et de ses rites. Pour que chacun des ouvriers présents sur le site puisse être rétribué suivant son mérite, Adon Hiram a instauré un système de mot de passe. La multitude des travailleurs est, en effet, subdivisée en trois grands corps de métiers - les travailleurs de la pierre, ceux du bois et ceux des métaux - qui possèdent une hiérarchie à trois rangs : les apprentis, les compagnons et les maîtres. Chaque rang de chaque corps détient un mot de passe propre qui doit être prononcé pour recevoir son dû. Les travailleurs les plus opiniâtres et vertueux pouvaient accéder au rang supérieur par le biais d'une initiation secrète se déroulant dans un souterrain. Bayard (1997) souligne la proximité de ce mode d'intronisation et des cérémonies modernes de réception au rang de Compagnon. Trois Compagnons, jugés indignes d'accéder à la maîtrise,

tentèrent de soutirer le mot de passe à Adon Hiram. Devant le refus de ce dernier, ils l'assassinèrent à l'aide de leurs outils respectifs sur le chantier du Temple. Après la découverte du corps que les meurtriers avaient pris soin de cacher, Salomon ordonna l'exécution des coupables. Malgré tout, le maître Hiram avait eu le temps d'échafauder les fondements du corporatisme compagnonnique. En hommage à cette origine légendaire de leur rite, les Compagnons du Devoir de Liberté se qualifient d'Enfants de Salomon.

Il faut noter que les maîtres Jacques et Soubise détiennent une place tout aussi importante dans la coutume compagnonnique. Le premier aurait été un gaulois ayant étudié les architectures grecque et égyptienne. Lui et Soubise étaient amis, mais ils seraient entrés en conflit une fois le Temple terminé. De retour à Marseille, maître Jacques s'entoure de 13 Compagnons et 40 disciples qui se battent fréquemment avec ceux de Soubise. Ces derniers prendront finalement le dessus, puisqu'ils assassineront maître Jacques dans sa retraite provençale, avec l'aide d'un traître parmi ses disciples⁴. La vie des deux maîtres et de leurs compagnons a largement inspiré les traditions compagnonniques. Comme le synthétise Icher (2000), elle inspire les deux autres rites fondamentaux du Compagnonnage (Enfants de maître Jacques et Enfants du père Soubise). Il faut noter que ces trois composantes se sont régulièrement affrontées tout au long de l'histoire, parfois avec une violence incontrôlée, au nom des inimitiés supposées entre les maîtres.

Face aux récits légendaires, l'historien ne donne que peu de détails sur les origines du Compagnonnage. Les données historiques reposent essentiellement sur des spéculations. Les documents compagnonniques sont d'ailleurs inexistant, car les Compagnons, bien souvent contraints à la clandestinité, ne conservaient aucune archive. Le nom commun "Compagnonnage" est lui-même relativement récent, puisqu'il n'apparaît qu'en 1719 dans les dictionnaires pour désigner une association d'ouvriers d'une même profession visant l'instruction professionnelle et une assistance mutuelle. Certains tissent un lien de filiation entre les *Collegia opificum* romaines (collèges d'artisans déjà réputés en 700 avant J.-C.), les corps de métiers du XIII^e siècle et les associations compagnonniques actuelles. De Castéra (2003) conteste cette approche en remarquant que dès le IX^e siècle, les guildes et les hanses constituaient des organisations corporatives bien différentes du Compagnonnage. En effet, elles étaient destinées aux marchands et étaient gérées par les institutions communales officielles. Elles recevaient, à ce titre, l'aval du seigneur local, ce qui est incompatible avec l'autonomie

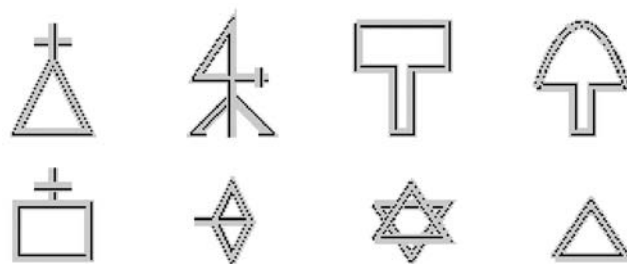
sociétale défendue par les Compagnons. De plus, les archives traitant des guildes avant le XIII^e siècle restent rares et ne permettent pas de dégager d'informations pertinentes.

Une autre piste s'oriente vers une réelle émergence du Compagnonnage au XI^e siècle. C'est d'ailleurs à cette époque que sont apparus le premier corps d'ouvriers du bâtiment, sous l'impulsion de l'abbé de Cluny, et la première école de taille de pierre installée au Mont-Saint-Michel en 1082 par Guillaume de Normandie. Si ces institutions ne sont pas directement affiliées au Compagnonnage, elles sont révélatrices d'un environnement favorable à son expansion. Les cathédrales commencent à se dresser partout en Europe et une main-d'œuvre apte à relever des défis techniques et architecturaux audacieux est sollicitée. Parallèlement, la première Croisade, entamée en 1098, voit la formation d'une fraternité ouvrière regroupant 18 000 hommes sous le nom de Saint Devoir de Dieu. La tradition du Tour de France plongerait ses racines dans ce périple, la multitude

Figure 3

Marque de Tailleurs de pierre du XIII^e siècle

Source : d'après Bayard (1997)



des métiers représentés et les origines régionales diverses des ouvriers étant un vecteur d'échange des connaissances. D'autre part, le contact prolongé de ces travailleurs avec les Croisés, puis les Templiers, est susceptible d'avoir engendré de nombreuses coutumes usitées par les Compagnons. Enfin, il faut noter que c'est à partir du XII^e siècle que sont gravés les signes et symboles compagnonniques sur diverses réalisations (figure 3).

Il est probable que le Compagnonnage possède une ascendance antérieure à l'an 1000. Ainsi, un capitulaire de Charlemagne de 779 interdisant les guildes s'intéresse, entre autres, à des groupements de travailleurs itinérants. Ces derniers pourraient être assimilés à des Compagnons. D'autre part, à l'instar de Bayard (1997), nous ne pouvons que relever la maturité technique nécessaire à l'édification des cathédrales. L'habileté et les connaissances dont ont fait preuve les Compagnons ne peuvent être issues d'une école naissante. Il y a donc fort à parier que le savoir compagnonnique ait connu un enrichissement progressif avant le XI^e siècle. Sous cette hypothèse, les chantiers des cathédrales n'ont finalement été qu'un catalyseur de savoir-faire générant une plus large reconnaissance des Compagnons.

APPRENTISSAGE ET PME

Les petites entreprises sont des partenaires privilégiés de l'apprentissage. En effet, sur l'ensemble des entreprises accueillant des apprentis, 46,3 % ont moins de 5 salariés, 66,7 % ont un effectif de moins de 10 salariés et 85,5 % possèdent moins de 50 salariés.

4. D'autres légendes contant l'histoire des maîtres Jacques et Soubise existent. Toutefois, elles restent moins répandues. Le lecteur intéressé consultera avec intérêt Bayard (1997).

2 Une histoire tourmentée

Si les renseignements concernant le Compagnonnage deviennent plus fréquents à partir du XIII^e siècle, c'est surtout par le biais des réglementations royales et des rapports de police. Ainsi, à l'occasion de l'enregistrement des statuts des corps de métier entre 1261 et 1269, le prévôt des marchands parisiens - Etienne Boileau - recensera 1268 ouvriers voyageurs. Mais ces simples constatations ne sont pas les documents les plus courants. Les interdictions visant les Compagnons, sous l'impulsion de l'Eglise et des corporations, seront courantes jusqu'au XVIII^e siècle. Les causes de cette répression persistante sont diverses.

Originellement, ce sont les cérémonies de réception pratiquées lors de l'incorporation d'un nouveau membre qui ont attiré les foudres de l'Eglise. Les Compagnons sont fréquemment accusés d'hérésie, car ces cérémonies initiatiques empruntaient beaucoup à la religion. Les conciles de Rouen en 1189 et d'Avignon en 1326 décrétèrent l'excommunication des confréries clandestines dont les membres se réunissaient régulièrement, prêtaient serment, revêtaient des tenues particulières et se promettaient un secours mutuel. Bien que de nombreuses condamnations de cette nature aient été prononcées jusqu'au début du XVIII^e siècle, la plus marquante reste certainement la sentence de la Faculté de Théologie de la Sorbonne en 1655. Elle est porteuse de nombreux renseignements sur les rites de réception secrets des Compagnons. De Castéra (2003) rapporte que la Faculté jugera *"qu'en ces pratiques il y avait péché et sacrilège d'impureté, blasphème contre les mystères de la religion..."*

D'autre part, la puissance des organisations compagnonniques, emprises de justice sociale, a longtemps contrarié les corporations non-compagnonniques et les autorités publiques. Ainsi, dès le XVI^e siècle, de nombreuses grèves visant l'amélioration des conditions de travail et de vie des ouvriers furent déclenchées ou fortement soutenues par les Compagnons. La grève des Compagnons imprimeurs lyonnais (1539), relayée par ceux de Paris, durera trois ans. Les revendications concernaient, entre autres, les salaires et l'élaboration d'une organisation du travail plus libre. Bien qu'ils aient été déboutés sur la grande majorité de leurs requêtes, ce type de mouvement démontre la vigueur de la fraternité régnant au sein du Compagnonnage et l'efficacité de ses caisses de soutien. Toutefois, il faut souligner que les Compagnons ne se sont jamais arrogé d'objectifs syndicalistes. Leurs motivations reposent essentiellement sur une pratique optimale de leur travail et la défense de leur mouvement. Ainsi, par le biais de ses différents sièges, une société compagnonnique pouvait favoriser l'emploi de ses apprentis à une époque où de nombreux maîtres⁵ tenant boutique étaient d'anciens Compagnons. Inversement, elles pouvaient priver un mauvais maître ou même une ville de main-d'œuvre si les conditions de travail étaient jugées insatisfaisantes. En retour, les apprentis ou les Compagnons déméritants se trouvaient privés de travail dans toutes les villes d'implantation

de son organisation. La devise compagnonnique *"ne pas s'asservir, ne pas se servir, mais servir"* résume les fondements des actions entreprises.

Pourtant, les édits d'interdiction furent nombreux à l'image de celui de François 1^{er} en 1539, qui interdisait aux Compagnons *"de se lier par serment, de se donner des capitaines ou des chefs de bande, de se former, en dehors des maisons ou ateliers de leurs maîtres, en rassemblement de plus de cinq, sous peine d'être punis comme monopoleurs d'amendes arbitraires (...) de faire enfin aucun banquet pour entrée et issue d'apprentissage ou autre raison de métier"*. Ces condamnations et interdictions seront sans effet, car les Compagnons feront perdurer leurs coutumes et vivre leurs institutions dans la clandestinité. Des attaques ciblées ont aussi été menées, puisque des restrictions concernant différents métiers ont été produites, comme dans le cas des Compagnons selliers condamnés en 1655 ou des couvreurs qui voient leur confrérie interdite en 1692, puis en 1744. Ces condamnations ciblées ne feront que renforcer les réseaux compagnonniques clandestins.

Au cours de ces siècles d'interdits, les indices les plus révélateurs de la continuité des activités rituelles compagnonniques restent les fréquentes altercations qui opposaient les Compagnons entre eux. Ces rixes entre les différents rites, sociétés compagnonniques et parfois entre métiers résultaient souvent de questions de préséance ou d'amour propre. Il s'agissait aussi d'enjeux plus importants, comme la "prise d'une ville" par une fédération, c'est-à-dire la captation des chantiers et de la demande de main-d'œuvre qu'ils généraient. Dans un cas comme dans l'autre, les confrontations pouvaient être sanglantes et fréquentes, puisque Bayard (1997) rapporte que plus de 300 conflits du travail connus auraient été liés au Compagnonnage entre le XVII^e et le XVIII^e siècle. Il faut remarquer que lors de la prise d'une ville, les sociétés rivales pouvaient désigner des champions à qui il incombait de réaliser un chef-d'œuvre. Les gagnants de cette compétition s'installaient dans la ville pour 100 ans, les autres Devoirs en étant exclus.

Les conflits internes se sont trouvés exacerbés par les différentes scissions et coalitions (voir la figure 4, p. 12). En particulier, le chantier de reconstruction de la cathédrale Sainte-Croix à Orléans fut le théâtre d'une scission importante résultant de la Réforme. La majorité des menuisiers du Devoir restant catholique prit le nom de Dévoirant, qui se transformera avec le temps en Dévorant. Les Compagnons ayant choisi le protestantisme se regroupèrent sous le nom de Gavots. Il est à noter que ces deux groupes se combattirent alors sans merci et une bonne partie des Gavots dut émigrer. Une autre scission notable intervient en 1804, sous la pression d'anti-cléricaux, avec la création par les Soubises d'un nouveau groupe : le Devoir de Liberté dont les membres seront surnommés les Indiens.

5. Il faut entendre par le terme de "maître" l'employeur.

La Révolution française ne changera pas l'attitude des autorités à l'égard du Compagnonnage. L'émergence de l'économie libérale s'oppose alors à toute forme de corporatisme et les interdictions se multiplient. À ce titre, les activités compagnonniques continueront d'être prohibées ou, pour le moins, hautement surveillées. Bien qu'une loi du 21 août 1790 autorise le regroupement de citoyens au sein de "sociétés libres", le décret proposé par Le Chapelier et adopté le 17 juin 1791 énonce que *"l'anéantissement de toute espèce de corporations de citoyens du même état*

et profession étant l'une des bases fondamentales de la Constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce soit". Cette décision faisait suite à un mouvement déclenché par les Compagnons maréchaux-ferrants et charpentiers qui réclamaient une diminution du temps de travail et des revalorisations de salaire. Il faudra attendre qu'Agricol Perdiguier - dit Avignonnais la Vertue, Compagnon menuisier - soit élu député de Paris en 1848 pour que le Compagnonnage trouve enfin sa légitimité et une relative unité.

3 Des traditions résolument tournées vers l'avenir

À partir de la fin du XIX^e siècle, les progrès du machinisme, puis l'avènement de la standardisation vont être à l'origine d'une profonde remise en question du Compagnonnage. L'essai d'unification des rites et des différents Devoirs initié par Agricol Perdiguier et la constitution de l'Union Compagnonnique des Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis en 1889 témoignent de ce besoin d'adaptation. L'Union Compagnonnique est issue de la fusion de plusieurs sociétés précédemment fédérées et s'ouvre à tous les métiers manuels ayant pour objet de transformer la matière (métiers d'art, de l'alimentation, etc.). L'unification des rites qu'elle s'impose est certainement l'élément le plus révélateur de la nécessité d'un remodelage pragmatique du Compagnonnage et de ses sociétés.

En revanche, la seule refonte des rites ne pouvait pas assurer la nécessaire redéfinition de la place du Compagnon entre l'ouvrier spécialisé et l'artisan. Les deux révolutions industrielles ont, en effet, engendré des générations d'ouvriers dont le travail, souvent réduit à la simple manipulation de machines, ne nécessitait plus d'apprentissage long et techniquement complexe, ni de concevoir l'ouvrage dans son intégrité. D'autre part, l'artisan se transformait en entrepreneur à part entière, ce qui marquait une rupture évidente avec les fondements compagnonniques. Face à la fonte de ses effectifs - alors qu'un ouvrier sur trois était affilié à une société compagnonnique au XVII^e siècle, l'Union Compagnonnique ne comptera en 1909 que 3000 sociétaires - le Compagnonnage va s'appuyer sur ses acquis traditionnels, pour retrouver tout son dynamisme.

Face à une intervention toujours plus amoindrie de la main de l'homme dans le travail, les Compagnons opposent la maîtrise du métier et de ses techniques. Une innovation, l'Art du trait, avait supporté leur prééminence technologique pendant des siècles. Cette géométrie descriptive, mais non-

mathématique, repose sur des proportions tracées à l'équerre et au compas. Elle permet de représenter les volumes par projection et de débiter pierres et charpentes en assurant leur ajustement parfait. Les Compagnons ont su adapter

cet Art, longtemps tenu secret, aux techniques les plus modernes issues de l'ingénierie, mais ils l'ont surtout sublimé en transposant toute la rigueur et l'inventivité qu'ils réclament au moindre de leurs travaux.

Cette recherche de la maîtrise explique les sollicitations adressées aux sociétés compagnonniques lors de la réalisation de travaux exceptionnels tant sur le territoire national qu'à l'étranger. Entre autres, ils se sont vus confier le chantier de levage de la Tour Eiffel, la restauration de l'Arc de Triomphe, la réfection de la toiture de la gare marseillaise Saint Charles, la réalisation des soubassements de la pyramide du Louvre, mais aussi la construction du métro de Caracas, la restauration de la flamme de la statue de la Liberté ou la réalisation du coffrage sous le tunnel de la Manche. L'affirmation et l'actualisation constante d'un savoir-faire atypique leur garantissent une demande constante. Il faut noter qu'ils réalisent, avec tout autant de brio, des travaux certes plus modestes mais tout aussi exigeants pour des particuliers.

La dimension sociale du Compagnonnage est un autre atout de taille. Les Compagnons ont organisé dès le Moyen Âge des systèmes d'entraide performants dans le domaine de la prévoyance. Des réserves financières étaient constituées afin de soutenir les Compagnons ne pouvant exercer leur métier temporairement en cas d'accident, de maladie ou de grève. Cette organisation philanthropique est d'ailleurs l'une des vocations premières des sociétés compagnonniques. Icher (2000) rappelle ainsi que l'Union Compagnonnique se fixe, entre autres objectifs, de :

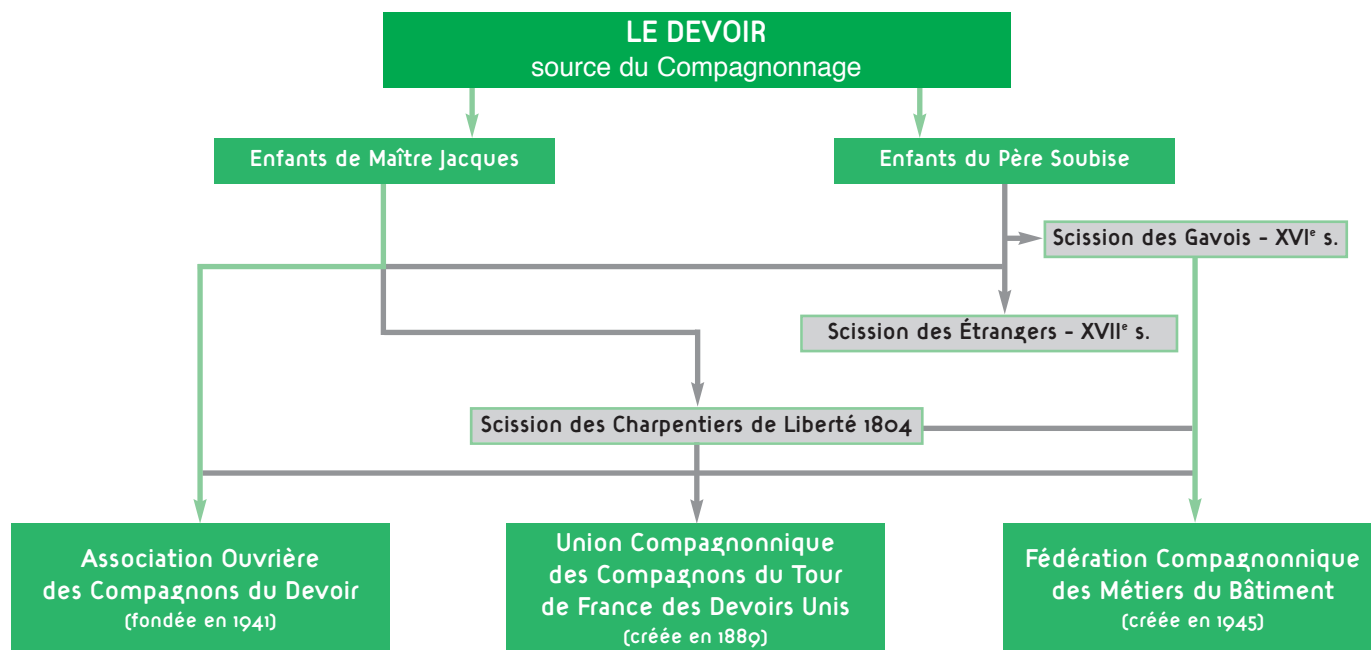
- faire pension de retraite à ses vieillards et à leurs épouses si elles sont inscrites à cette institution ;
- assurer à tous ses membres participants une indemnité de maladie partout où ils se trouvent ;
- élever et protéger les orphelins des sociétaires laissés dans le besoin.

Ce principe d'entraide a favorisé la survie du Compagnonnage en lui permettant de se replier dans la clandestinité lors de l'abolition des corporations ou de la promulgation des multiples interdictions le concernant au cours des siècles. Il faut noter que ce type de système de prévoyance était assorti de règles qui envisageaient les circonstances interdisant l'accès aux aides, telles que la survenue d'une maladie

De nos jours, la maîtrise de l'Art du trait reste, dans la plupart des cas, une condition nécessaire à l'accession au rang de Compagnon.

Figure 4

Source : d'après De Castéra (2003)



provoquée par des abus. Le nombre minimum de visites devant être faites aux malades était aussi réglementé. Pour certains, le Compagnonnage aurait même été à l'origine de la mutualité, car le succès des mécanismes développés sur ces préceptes conduira de nombreux groupements compagnonniques à se doter de caisses mutualistes officielles au cours du XIX^e siècle.

COMPAGNONNAGE ET FRANC-MAÇONNERIE

Les deux groupements sont souvent confondus, mais ils se distinguent fortement et sont sans lien. Si les légendes, quelques rites et symboles sont similaires, le Compagnonnage reste dans le domaine opératif alors que la Franc-maçonnerie s'intéresse uniquement à des travaux spéculatifs. D'autre part, nul ne peut prétendre être Compagnon s'il ne pratique un métier reconnu par le Compagnonnage, alors que la Franc-maçonnerie ne réclame aucune particularité professionnelle. Enfin, il n'y a pas de maître chez les Compagnons qui se veulent réellement égaux.

La prévoyance n'est pas le seul domaine social que le Compagnonnage a su investir efficacement. L'emploi en est un autre, avec l'élaboration d'un système de placement qui semblait déjà structuré dès le XII^e siècle. Ce système constitue toujours un atout puissant et n'a évolué que marginalement au cours de l'histoire. Lors de son arrivée à une cayenne, le Compagnon ou l'Aspirant s'adresse au rôleur. Ce dernier, après s'être renseigné sur les capacités et les visées du nouvel arrivant, va se mettre en quête de lui trouver un travail.

C'est le rôleur qui négocie le montant de la rémunération et qui introduit le Compagnon ou l'Aspirant auprès de l'employeur. Ce dispositif présente l'avantage de contrôler le niveau de rémunération des ouvriers, la qualité de la main-d'œuvre et de l'environnement de travail. Les corporations et, à partir du début du XX^e siècle, les syndicats tenteront de s'opposer à ces méthodes de placement en arguant de l'iniquité d'un privilège. Pourtant, cette méthode de placement présente quelques vertus, puisqu'elle permet de défendre les intérêts des travailleurs et des employeurs simultanément. Si l'employeur vient à se plaindre de l'ouvrier qui lui a été confié, le rôleur tentera de concilier les deux parties ou, le cas échéant, pourra retenir différentes sanctions proportionnelles à l'ampleur de la faute. Inversement, un employeur indélicat se verra mis à l'index et privé de main-d'œuvre en provenance du Compagnonnage.

Prévoyance et placement professionnel sont donc deux facettes avantageuses du Compagnonnage. L'approche de Bayard (1997) conduit même à penser que le Compagnonnage est à la source de tous les organismes sociaux. Néanmoins, bien que ces fonctions se soient révélées salvatrices tout au long de l'histoire et qu'elles peuvent constituer un attrait certain, le succès de l'adaptation des sociétés compagnonniques aux mutations économiques et sociales réside dans l'exploitation du Tour de France. Le Compagnonnage trouve sa raison première dans la transmission de connaissances techniques toujours renouvelées. Le Tour de France, ce voyage à valeur éducative et initiatique, conduit depuis plus d'un millénaire les Aspirants et les Compagnons au travers des "villes de Devoir", étapes obligées qui diffèrent selon

les métiers. Il permet de parfaire son métier par la pratique de tours de main qui se singularisent au gré des régions et des employeurs. Il offre la possibilité d'élargir son horizon intellectuel par le biais des cours du soir. D'autre part, il permet à des jeunes - jusqu'à la seconde Guerre mondiale, les aspirants partaient sur le Tour à partir de l'âge de 12 ans, actuellement il faut être âgé d'au moins 18 ans - d'acquérir des repères sociaux et moraux en s'insérant pleinement dans la vie des cayennes qui les accueillent et en acceptant les règles très strictes qui les régissent. D'autre part, le Tour de France fut longtemps l'occasion de découvrir d'autres coutumes, à une époque où les particularités régionales étaient fortement marquées. Aujourd'hui, les sociétés compagnonniques ont su conserver toutes les vertus du Tour en l'insérant dans un cursus de scolarisation professionnalisante et en l'élargissant en dehors des frontières nationales.

Le maintien et l'affinement de ces différents attributs ont été poursuivis par l'Association Ouvrière des Compagnons

4 Conclusion

L'histoire compagnonnique est d'une richesse infinie. Seuls quelques faits saillants ont été abordés ici. Néanmoins, cette approche succincte met en lumière la formidable capacité d'adaptation dont ont fait preuve les Compagnons au cours du temps, tout en sachant transmettre de génération en génération une conscience du métier manuel qui n'a certainement jamais été égalée. En effet, des chantiers des cathédrales aux échafaudages ceinturant le musée d'art moderne de Tampa en Floride, ces travailleurs sont parvenus à élever leur activité professionnelle au rang d'Art de vivre. Il n'est pas étonnant de compter parmi les meilleurs Ouvriers

du Devoir - créée en 1942 pour soustraire les Compagnons aux lois visant la prohibition des sociétés secrètes - et la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment qui a vu le jour en 1952. Ainsi, la maîtrise intégrale de l'environnement dans lequel évoluent les jeunes Aspirants est à l'origine d'une méthode de formation professionnelle sans pareille. Les Compagnons ne se contentent pas de dispenser une formation, ils éduquent de jeunes travailleurs disciplinés connaissant leur métier et sachant gagner leur vie, autant de critères ardemment recherchés par les employeurs potentiels. C'est à travers cet aspect que transparaît toute la puissance du Compagnonnage qui, tout au long de l'histoire, a su répondre aux bouleversements sociaux, économiques et productifs par l'établissement pragmatique d'institutions garantissant la survie d'un idéal dans la pratique du métier. Comme l'énonce une maxime compagnonnique : *"le véritable homme de progrès est celui qui a un profond respect de la tradition"*.

de France ou les lauréats des Olympiades des métiers nombre de jeunes ayant été formés sur le Tour de France. Actuellement, le Compagnonnage correspond à une institution vouée toute entière à une méthode d'apprentissage atypique, parfois rigoriste, mais au combien efficace. Le secret de cet enseignement réside peut-être dans la conception holistique du métier. Loin de le réduire à une simple technique, le Compagnon l'accepte comme une culture et une recherche. Il vise la perfection du geste sans jamais se départir de son humanité. Le secret de la longévité du Compagnonnage réside sûrement dans cette incroyable alchimie.

Bibliographie

■ Bayard, J.-P. (1997), *"Le Compagnonnage en France"*, Payot, 476 p.

■ De Castéra, B. (2003), *"Le Compagnonnage"*, Presses Universitaires de France, 127 p.

■ Dutreil, R. (2003), *"Moderniser l'apprentissage : 50 propositions pour former plus et mieux"*, La Documentation Française, 108 p.

■ Fiducial (2005), *"L'apprentissage"*, Baromètre de conjoncture des TPE, (Vague 17), 49 - 52

■ INSEE (2004), *"Création et créateurs d'entreprises"*, INSEE Résultat Economie 19, 39 p.

■ Isher, F. (2000), *"Le Compagnonnage, une tradition d'avenir"*, coll. Ouverture, J. Grancher Ed., 150 p.

■ Simonnet, V. & Ulrich, V. (2000), *"La formation professionnelle et l'insertion sur le marché du travail : l'efficacité du contrat d'apprentissage"*, Économie et Statistique 337 - 338, 81 - 95

IV- PAROLES DE JEUNES COMPAGNONS

Face à ses traditions multiséculaires, la rigueur de son enseignement et le respect d'un travail exigeant, l'Observatoire Alptis a cherché à obtenir le point de vue de jeunes Compagnons sur le Compagnonnage. Vincent Gabriel - Gascon la Volonté - Compagnon charpentier, Gilles - Francomtois le Cœur Aimable - Compagnon menuisier et Antoine Jérôme - Savoyard le Cœur Loyal - Compagnon ébéniste nous ont livré leurs perceptions et leurs sentiments. Ces trois membres de la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment résident actuellement à la cayenne d'Orléans, à laquelle ils *"rendent deux ans de devoir"* (formation des jeunes aspirants, gestion de la cayenne...) en retour de l'enseignement dont ils ont bénéficié sur le Tour de France. Leur témoignage semble rompre avec l'image traditionnelle du Compagnon, mais il permet de prendre la pleine mesure de la qualité de leur formation professionnelle et humaine.



Savoyard le Cœur Loyal, Gascon la Volonté
et Francomtois le Cœur Aimable

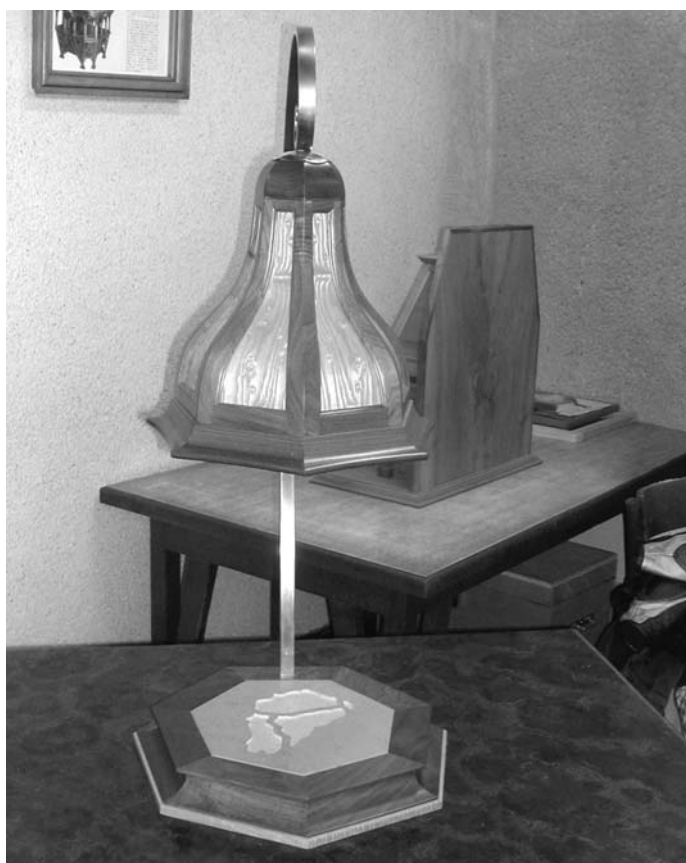
Ils sont certes de jeunes Compagnons, Francomtois le Cœur Aimable (F.L.C.A.) a été reçu au début du mois de juillet, Gascon la Volonté (G.L.V.) le deux mars et Savoyard le Cœur Loyal (S.L.C.L.) il y a deux ans, mais ils sont d'ores et déjà détenteurs d'une expérience imposante. Ainsi, ce dernier nous précise : *"cela fait sept ans que je suis sur le Tour. J'ai fait Grenoble, Anglet, Avignon, Mouchard dans le Jura, Toulouse et Orléans"*. G.L.V., depuis cinq ans sur le Tour, a travaillé à Toulouse, Clermont-Ferrand, Arras et Auxerre avant d'arriver à Orléans. Bien que leur parcours soit sensiblement différent, nous pouvons repérer des éléments similaires à l'origine de cette aventure studieuse et de leur engagement dans le compagnonnage. S.L.C.L. raconte : *"moi, c'est parti un peu du hasard. Je connaissais un peu les Compagnons de nom - un Compagnon était venu faire un exposé dans mon lycée - et je les ai rencontrés sur une exposition à la fin de mon CAP d'ébénisterie. J'ai vu ce qu'ils faisaient et je me suis renseigné. Ils m'ont expliqué comment ça marchait et comme j'étais intéressé, ils m'ont proposé*

de passer des tests à Grenoble. Après je suis parti [sur le Tour de France] et ça m'a plu. Mais je connaissais quand même leur renommée". Le hasard des rencontres est aussi à l'origine de la vocation de G.L.V. : *"j'avais déjà le CAP et ma voisine s'est mariée avec un Compagnon. J'ai fait connaissance, on a discuté et il m'a expliqué ce qu'il faisait sur le Tour de France. Ça m'a plu et je lui ai demandé comment il fallait faire pour partir. Après, j'ai suivi ma route"*. Néanmoins, ils soulignent tous deux l'importance qu'a exercé sur eux la réputation du Compagnonnage dans la détermination de leur choix.

L'aboutissement de leur Tour de France reste l'étape la plus marquante de leur vie de jeune Compagnon. En effet, interrogés sur la réalisation qui leur a apporté le plus de fierté, ils font unanimement référence à leur maquette de réception. *"c'est là où l'on passe le plus de temps et où l'on met toutes les difficultés que l'on a apprises sur le Tour. On concentre tout sur une seule maquette, tout ce que l'on aimerait faire, tous les tracés un peu complexes que l'on peut imaginer. On peut dire que c'est là qu'on en bave le plus"* explique S.L.C.L. Cette épreuve reste rude et réclame une entière implication de la part des Aspirants. Ainsi, quelque 250 heures de labeur, prises sur le temps libre après la journée de travail et les cours du soir, ont été nécessaires à F.L.C.A. pour réaliser son Chef d'œuvre : une délicate pièce de menuiserie inspirée de clochettes florales (photo p.15). Mais, il suffit de les écouter décrire leur réalisation, à grand renfort de gestes et le regard pétillant, pour entrevoir toute la volupté qu'ils tirent de leur création.

Ils revendiquent d'ailleurs très âprement la nécessité du Tour de France. La question de la désuétude de leur enseignement, essentiellement fondé sur l'Art du trait et le moindre recours à la machine, face aux méthodes de productions standardisées et à l'uniformisation des matériaux ne parvient pas à déstabiliser nos jeunes Compagnons. Tout d'abord, S.L.C.L. rejette l'idée d'une uniformisation généralisée : *"en menuiserie, y'a des bois qu'on trouve dans le sud qu'on ne trouvera pas ici, y'a des techniques dans le sud qui n'existent pas ici, des styles de meubles, de portes, de charpentes qui sont propres aux régions"*. Les matériaux ne sont pas les seuls à se différencier. F.L.C.A. précise : *"dans chaque ville que j'ai faite, chaque patron m'a appris une méthode de travail différente"*. La structure des entreprises varie aussi fortement, puisqu'il leur a été donné de travailler avec de simples artisans et dans des entreprises comprenant jusqu'à une cinquantaine d'ouvriers. *"De plus, précise F. L. C. A., les patrons chez qui on travaille sont choisis. On va pas nous placer dans une entreprise où l'on va se mettre derrière la machine et où l'on va faire de la scierie toute la journée. Il est hors de question que je travaille dans une entreprise comme ça ! Ça nous servirait à rien du tout, en fait, et puis ça m'intéresserait pas"*. Sans vouloir l'avouer, il est clair que ces Compagnons ont bénéficié d'une formation destinée à une élite ouvrière dont la production ne s'adresse qu'à des chantiers d'exception ou, tout au moins, à des particuliers exigeants.

D'autre part, la mise en concurrence de l'Art du trait avec les nouvelles technologies fait immédiatement réagir G.L.V. *"On a des formations qui ont évolué et qui arrivent heureusement à un autre niveau. Nous, on commence toujours du début. Par exemple en charpente, on fait encore les tracés à la main, mais on nous pousse à l'ordinateur. Il y a des gens qui pourraient nous dépasser en faisant tout à l'ordinateur".* Mais S.L.C.L. remarque tout de même que *"pour dessiner sur ordinateur, il faut savoir le trait avant. Quand on fait un truc tout tordu, comme du cintre et pans en élévation, si on ne sait pas le dessiner, qu'on ait l'ordinateur ou pas, ça sera pareil. Quand on dessine avec un logiciel, c'est comme avec une planche à dessin, sauf que là, elle est très précise. Les informaticiens n'ont donc pas à apprendre la précision qu'ils ont déjà avec l'ordinateur, mais ils ont à apprendre le trait. Nous, nous apprenons le trait et la précision quand on fait tout à la main".* Et F.L.C.A. de conclure *"même dans les entreprises, il faut toujours quelqu'un qui connaisse le trait avant, au moins pour la création des formes".* Finalement, ces trois Compagnons voient d'un assez bon œil l'assimilation des nouvelles technologies, mais ils restent très attachés à la maîtrise complète de l'ouvrage et surtout à la précision du geste et la rigueur que réclame leur Art.



Le Chef d'œuvre de Francomtois le Cœur Aimable

Ils reconnaissent d'ailleurs que ce sont ces éléments qui ont été largement plébiscités par leurs patrons successifs. Avec une certaine ardeur, S.L.C.L. insiste sur le fait que *"le compagnonnage, c'est aussi un mode de vie. Quand*

LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Ce dispositif d'enseignement est financé par trois acteurs principaux. L'Etat participe à hauteur de 800 millions d'euros en assumant le financement des exonérations de charges dont bénéficie le salaire des apprentis. Les Régions, par le biais d'aides matérielles aux apprentis, l'octroi de subventions aux CFA et d'indemnités compensatrices aux entreprises accueillant des apprentis, voient leur contribution s'élever à 1,3 milliards d'euros. Enfin, les entreprises assurent un financement de plus de 1,5 milliards d'euros par le paiement de la taxe d'apprentissage.

les patrons prennent un Compagnon, ils savent qu'ils peuvent avoir confiance en lui, qu'il sera assidu au travail, ce qui devient assez rare à trouver aujourd'hui". Pour lui, comme pour ses deux confrères, la formation humaine dispensée au sein du compagnonnage semble prendre une importance fondamentale dans leur apprentissage. *"Le Compagnonnage c'est pas juste apprendre à travailler, c'est une école de vie, on apprend à vivre en communauté, y'a ça aussi qui est dur. C'est toujours avoir quelqu'un à côté de soi, il faut supporter ça aussi".* Cet enseignement s'étend aux moindres aspects de la vie de l'aspirant, comme aime à le rappeler G.L.V. : *"ici, on est 20 bonhommes, mais on fait la vaisselle, le ménage, le linge. On doit tout faire, y'a personne derrière nous".* La discipline instaurée par cette organisation et l'extraction du cocon familial qu'implique le départ sur le Tour de France constituent de réelles épreuves pour les jeunes. Ainsi, nos trois Compagnons avouent que seuls 10 % des apprentis parviennent au grade d'Aspirant Compagnon et c'est au cours des deux premières années du Tour que se rencontre la majorité des abandons.

Les traditions compagnonniques font, elles aussi, partie intégrante de la formation des jeunes. Si nos trois Compagnons restent attachés à l'héritage légendaire et coutumier du Compagnonnage, ils se révèlent être partisans d'une certaine évolution. S.L.C.L. déclare : *"on essaie de faire avancer ça. On apprend l'histoire, on la garde toujours en mémoire, mais on cherche une progression tout en y restant attaché".* La rivalité qui opposait traditionnellement la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment, l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France et l'Union Compagnonnique des Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis semble disparaître sous l'influence des plus jeunes. Son évocation fait d'ailleurs sourire F.L.C.A. : *"c'est plus les anciens qui sont en opposition, moi je travaille chez un Compagnon de l'Association et ça se passe bien. J'ai discuté avec des jeunes de l'Association, y'en a qui viennent manger ici et y'a pas de problèmes entre nous. Après ce sont les anciens qui s'opposent entre eux".* S.L.C.L. précise : *"quand on se croise, on ne se tape plus sur la tête",* bien que selon lui l'Association soit *"un peu à part"*. À ce sujet, ils font volontiers référence à la ville de Tours où les trois rites travaillent dans une réelle entente.

L'avenir du Compagnonnage semble donc passer par la réconciliation des rites.

Au niveau personnel, l'avenir ne préoccupe pas nos jeunes Compagnons. Les alternatives professionnelles sont nombreuses et les choix ne sont pas conditionnés par l'urgence, mais plutôt par l'expérience. Ainsi, le Francmontois qui doit encore effectuer 2 ans de devoir hésite encore : *"je vais peut-être retourner chez moi ou m'arrêter dans une région qui m'a plu pour me mettre à mon compte. Ou alors peut-être que je serai formateur en lycée professionnel"*. En revanche, S.L.C.L.

souhaite compléter son apprentissage par une formation de métreur, certainement au Canada. Le goût du voyage et la recherche de perfectionnement sont décidément chevillés au corps de ces jeunes gens. En guise de conclusion, ils nous livreront toutefois une doléance : *"si vous pouviez faire venir des jeunes ! Notre formation est dure et elle décourage beaucoup de jeunes. Ils n'ont pas la motivation. Mais si on peut en faire venir, c'est bien"*. Malgré tout, notre rencontre avec ces trois Compagnons nous laisse à penser que l'âpreté de leur formation reste une des vertus premières du Compagnonnage.

Remerciements

L'Observatoire tient à remercier M. Bouvet, ancien Compagnon charpentier, pour son accueil et le temps qu'il a bien voulu nous consacrer lors de notre visite au Musée de la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment

de Paris. Nos remerciements s'adressent aussi au personnel de la bibliothèque du siège de l'Association Ouvrière des Compagnons du Tour de France et à Jean-Marc Mathonière qui nous a aidé dans notre recherche documentaire. ■

L'Observatoire Alptis de la Protection Sociale réunit les associations de prévoyance du Groupe Alptis, des universitaires, des chercheurs et des personnalités représentant le monde des travailleurs indépendants et des petites entreprises qui composent son Conseil d'Administration.

■ Son comité scientifique est constitué d'un directeur scientifique : Cyrille Piatecki et de chercheurs dans des disciplines variées : Sylvie Hennion-Moreau, Jacques Bichot, Gérard Duru, Olivier Ferrier et Jean Riondet.

■ Son premier objectif est d'appréhender le problème de la Protection Sociale des travailleurs indépendants, des très petites entreprises et de leur salariés.

■ Son rôle est de recueillir et traiter des informations dans ces domaines, et de les diffuser au moyen d'ouvrages et d'une lettre semestrielle.


la lettre de
l'Observatoire

est une publication semestrielle éditée par
l'Observatoire Alptis de la protection sociale
12, rue Clapeyron - 75379 Paris Cedex 08
Tél. 01 44 70 75 64 - Fax : 01 44 70 75 64
E-mail : observatoire.alptis@wanadoo.fr

Direction de publication : Georges Coudert.
Direction de la rédaction : Chantal Benoist.
Rédaction : Cyrille Piatecki, Stéphane Rapelli.
Coordination : Pascaline Delgutte.
Dépôt légal en cours

Ouvrages édités par l'Observatoire Alptis

	Prix		Quantité	Total
■ Les très petites entreprises, O. Ferrier, 2002, éd. De Boeck Chèque à l'ordre de De Boeck Diffusion	46,96 €	X		
■ Le patrimoine des travailleurs indépendants, théorie et faits, O. Ferrier, C. Piatecki, janvier 1999, éd. Continent Europe Chèque à l'ordre de Lavoisier SAS	55,00 €	X		
■ Les travailleurs indépendants, C. Piatecki, O. Ferrier, P. Ulmann, mars 1997, éd. Économica Chèque à l'ordre de Lavoisier SAS	31,00 €	X		
Attention de bien préciser l'ordre sur votre chèque en fonction du(des) titre(s) choisi(s).			Total de ma commande	

Bon de commande

Pour vous procurer ces ouvrages, envoyez votre commande et votre règlement à :
Alptis - Service Communication - 33, cours Albert Thomas - 69445 LYON CEDEX 03

Nom Prénom

Adresse

.....